



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 février 2025  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 3 février 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, a l'intention d'organiser, le 18 février 2025, un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : pratiquer le multilatéralisme, réformer et améliorer la gouvernance mondiale ».

Dans cette perspective, la Chine a établi une note de cadrage destinée à fournir des informations utiles pour le débat (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
Mission permanente de la Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Fu Cong**



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2025 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

**Note de cadrage relative au débat public de haut niveau du Conseil de sécurité qui se tiendra le 18 février 2025 sur le thème « Pratiquer le multilatéralisme, réformer et améliorer la gouvernance mondiale »**

La Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février 2025, a l'intention d'organiser, le 18 février, un débat public sur le thème « Pratiquer le multilatéralisme, réformer et améliorer la gouvernance mondiale » au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le débat sera présidé par Wang Yi, Membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois et Ministre des affaires étrangères de la Chine. Ce sera l'occasion pour les États Membres d'évoquer l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, de réaffirmer leur engagement en faveur du multilatéralisme, de renforcer la coopération au sein des entités multilatérales, telles que le Conseil de sécurité, et de bâtir ensemble un système de gouvernance mondiale juste et équitable.

L'année 2025 marque le quatre-vingtième anniversaire de la création de l'ONU et de la victoire remportée dans la guerre mondiale antifasciste. Après la catastrophe que furent les deux guerres mondiales, les dirigeants de la planète, fidèles à la mission consistant à « préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'indicibles souffrances », créèrent un système international au cœur duquel se trouvait l'Organisation des Nations Unies, ce qui représenta un premier pas important vers le multilatéralisme moderne. Depuis lors, l'ONU a toujours défendu le multilatéralisme et fait de la paix sa mission, dans un paysage international qui évoluait au fil des décennies. Grâce à son action, le monde dans sa globalité a connu la paix et la stabilité et aucune nouvelle guerre mondiale n'a eu lieu.

Cependant, ces dernières années, le monde est entré dans une nouvelle période de turbulences et de changements. Le nombre de conflits a atteint un nouveau sommet. Près d'une centaine de pays sont aujourd'hui engagés, à des degrés divers, dans des conflits, qui ont entraîné le déplacement de plus de 95 millions de personnes<sup>1</sup>. L'utilisation militaire de nouvelles technologies modifie radicalement la forme que prennent les combats. Des moyens de guerre autrefois jugés impensables deviennent aujourd'hui des options envisageables. Le risque de confrontation militaire ne cesse de croître.

Face à ces problèmes graves et complexes, nous devons nous inspirer de ces quatre-vingts années d'existence de l'ONU, en tirer des enseignements, défendre le multilatéralisme, régler les différends par des moyens pacifiques et œuvrer ensemble afin de réformer et d'améliorer la gouvernance mondiale.

Le Conseil de sécurité, qui est l'élément central du mécanisme international de sécurité collective, a le devoir de rester uni, de s'acquitter des fonctions mises à sa charge par la Charte des Nations Unies et d'être à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Il est regrettable que des pratiques efficaces et établies de longue date soient écartées à tout moment. Les divisions et les affrontements remplacent l'unité et la coopération. L'inaction du Conseil face aux crises majeures

---

<sup>1</sup> Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2024: Measuring Peace in a Complex World* (Sydney, 2024).

suscite de plus en plus de critiques de la part des États Membres. Cette situation ne peut plus durer. Le Conseil de sécurité doit revenir sur la bonne voie, en réglant les questions relatives aux points chauds au moyen de la coopération multilatérale, et assumer les responsabilités qui lui incombent.

Le droit international constitue le fondement du système international moderne. Une architecture de gouvernance mondiale solide doit s'appuyer sur le respect du droit et des règles. Malheureusement, il arrive que certaines résolutions du Conseil de sécurité ne soient pas réellement mises en œuvre et que les accords internationaux ne soient pas respectés ou observés comme ils devraient l'être. La pratique du deux poids, deux mesures et l'application arbitraire des textes ébranlent sérieusement le principe de l'état de droit international. Une tâche gigantesque nous attend : garantir une application égale et uniforme du droit international par l'ensemble des pays et des institutions judiciaires internationales.

À l'heure actuelle, les questions de sécurité non traditionnelles, telles que celles liées à l'intelligence artificielle, aux changements climatiques, à la cybersécurité, à la sécurité alimentaire et au terrorisme, surgissent les unes à la suite des autres. Faute d'une bonne connaissance de ces questions et d'une forte capacité à remédier aux problèmes qu'elles comportent, la plupart des pays en développement se trouvent dans une position désavantageuse. Face aux problèmes mondiaux, aucun pays ne peut rester à l'écart. La communauté internationale doit défendre l'esprit du multilatéralisme, chercher conjointement des solutions aux problèmes en matière de sécurité et partager les possibilités de développement.

Depuis longtemps, les pays en développement n'ont pas suffisamment voix au chapitre dans le système des Nations Unies. Ils sont sous-représentés dans l'architecture financière internationale et désavantagés dans le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement. À mesure que les temps changent, l'appel à l'amélioration du système de gouvernance mondiale se fait de plus en plus pressant. Le monde du Sud est devenu la force essentielle de transformation. La communauté internationale devrait prendre des mesures concrètes pour combler le déficit de gouvernance et rendre le système de gouvernance mondiale plus juste, équitable et bénéfique pour tous.

En instituant la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, en 2018, l'Assemblée générale a mis en avant le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire face, par une action collective, aux problèmes complexes et multidimensionnels à l'échelle mondiale. En septembre 2024, lors du Sommet de l'avenir, les États Membres ont adopté le Pacte pour l'avenir, dans lequel étaient présentées plusieurs mesures et initiatives ambitieuses visant à revitaliser le multilatéralisme et à réformer la gouvernance mondiale. Face aux problèmes de notre époque, la communauté internationale doit mener une coopération multilatérale qui soit inclusive, efficace et axée sur les résultats, renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité et promouvoir un système de gouvernance mondiale plus juste et équitable.

### **Questions devant servir à orienter le débat**

- Que pouvons-nous apprendre de ces quatre-vingts années d'existence de l'ONU ? Que peut-on faire pour mettre le multilatéralisme en action ?
- Que peut-on faire pour concrétiser les promesses du Pacte pour l'avenir afin de faire avancer la réforme et l'amélioration du système de gouvernance mondiale, de sorte que l'humanité puisse affronter de manière efficace les risques et les problèmes d'aujourd'hui et de demain ?

- Que peut-on faire pour renforcer le rôle du Conseil de sécurité et rendre celui-ci plus solidaire, afin qu'il s'acquitte mieux de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales ?
- Comment veiller au respect de l'état de droit international, renforcer l'importance du droit international dans la gouvernance mondiale et garantir son application égale et uniforme ?
- Comment aider les pays en développement à combler le fossé en matière de développement, en particulier le fossé numérique, à renforcer leur capacité à faire face aux différents problèmes mondiaux, et à parvenir à un développement commun et à une paix durable ?

### **Modalités de la réunion**

La réunion prendra la forme d'un débat public et sera présidée par Wang Yi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine. Les États Membres sont encouragés à s'y faire représenter par de hauts responsables. Le Secrétaire général sera invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité doivent inscrire leurs orateurs sur le portail e-deleGATE, à partir du 13 février 2025 à 9 h 30, et déposer en ligne une lettre adressée à la présidence du Conseil par leur Représentant(e) permanent(e) ou leur Chargé(e) d'affaires par intérim. Les États Membres participants ne sont pas tenus de soumettre des déclarations écrites sur le portail e-deleGATE. Les déclarations figureront dans le procès-verbal provisoire de la réunion.

---